

Procès-verbal de la séance du Conseil de Police du 13 juin 2022

Le Conseil est réuni ce 13 juin 2022 à 18 h 00 sur convocation du Collège de Police datée du 03 juin 2022.

Présents :

Mme S. DELETTRE, Bourgmestre-Présidente ;

M. M. FRANSOLET, Bourgmestre ;

M. P. LEMARCHAND, Bourgmestre ;

MM. C. BROUET, A. DAUVISTER, C. THÉATE, P. HOURLAY, B. JURION, F. LERHO, P. MATHY, V. SWARTENBROUCK
Conseillers de Police ;

M. T. DANLOY, Chef de Corps ;

Mme C. BENOIT, Secrétaire.

Excusé :

MM. Y. FRÉDÉRIC, F. BASTIN, T. BOVY, C. DEFOSSE, F. GOHY, B. LAURENT, P. LEMAL et Mmes J. DEFECHE, G. DEGIVE.

Madame la Présidente ouvre la séance publique à 18h10.

SÉANCE PUBLIQUE

1. Présentation du nouveau Chef de Corps

M. DANLOY, Chef de Corps, se présente. Il explique sa vie privée et professionnelle. Dans quelques mois, il devra rendre sa lettre de mission au Collège de Police avec ses objectifs pour la zone de police. Ses axes de travail sont :

- Fédérer l'équipe de direction ;
- Mener une réflexion sur la structure et l'organisation de la zone ;
- Améliorer la stratégie de communication en interne et externe ;
- Améliorer le climat de travail ;
- Investir dans et adhérer aux nouvelles technologies ;
- Réactivité de l'organisation : veiller au recueil et traitement de l'information pour orienter le travail ;
- Entretien et développer des synergies avec les zones voisines.

Arrivée de M. BROUET.

Au nom du Collège de Police, Mme DELETTRE, Bourgmestre-Présidente communique déjà des changements positifs depuis l'arrivée du Chef de Corps (ex : plus de présence policière sur le terrain et aux écoles...).

2. Procès-verbal de la séance du Conseil de Police du 21 février 2022 – Approbation

Le Conseil de Police,

Vu l'article 13 du R.O.I. du Conseil de Police,

À l'unanimité des membres présents,

APPROUVE :

Sans observation la rédaction du procès-verbal de la séance du 21 février 2022.

Il est demandé à la secrétaire d'envoyer le procès-verbal de la séance une semaine voire deux semaines après la séance plutôt que d'attendre le prochain Conseil de police prévu.

3. Finances – Comptes annuels – Exercice 2021 – Approbation

Explication de M. BIELEN, comptable spécial de la zone sur le compte 2021. Le boni de 38.436,08 € est moins élevé que les autres années dû au fait que la zone n'a pas perçu d'indemnités du Fédéral pour les NAPAP (Non-Activité Préalable À la Pension) et la subvention du Fonds des Amendes a été seulement de +/- 48.000,00 €.

Le Conseil de Police,

Vu les instructions en la matière ;

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux (LPI), telle que modifiée ;

Vu la Nouvelle Loi Communale ;

Vu l'arrêté royal du 5 septembre 2001 portant le règlement général de la comptabilité de la police locale ;

Vu les directives reçues relatives aux comptes annuels des zones de police ;

Vu le budget ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2021 de la zone tel qu'arrêté en notre séance du 1^{er} octobre 2020, approuvé par Monsieur le Gouverneur de la province en date du 06 novembre 2020, ainsi que la modification budgétaire n°1 (ordinaire et extraordinaire) arrêtée en notre séance du 14 octobre 2021 approuvée par Monsieur le Gouverneur de la province le 16 novembre 2021 ;

Étant donné que dans l'attente d'une révision à la hausse des subventions de l'État, les communes doivent assurer l'équilibre des budgets annuels ;

Sur proposition du Collège de Police ;

À l'unanimité des membres présents,

ARRÊTE :

Les comptes annuels de l'exercice 2021 de la Zone de Police des Fagnes, comme suit :

Compte Budgétaire pour l'exercice 2021

Ordinaire

Droits constatés nets (service ordinaire)	8.687.004,10 €
Dépenses engagées (service ordinaire)	8.648.568,02 €
Résultat budgétaire (service ordinaire)	38.436,08 €
Dépenses engagées à transférer (service ordinaire)	26.923,66 €
Résultat comptable (service ordinaire)	65.359,74 €

Extraordinaire

Droits constatés nets (service extraordinaire)	41.904,72 €
Dépenses engagées (service extraordinaire)	41.904,72 €
Résultat budgétaire (service extraordinaire)	0,00 €
Dépenses engagées à transférer (service extraordinaire)	0,00 €
Résultat comptable (service extraordinaire)	0,00 €

Bilan au 31 décembre 2021

Actif immobilisé	5.116.383,97 €
Actif circulant	1.200.318,07 €
Total de l'actif	6.316.702,04 €

Fonds propres	3.814.385,97 €
Provisions	0,00 €
Dettes	2.502.316,07 €
Total du passif	6.316.702,04 €

Compte de résultats pour l'exercice 2021

Résultat d'exploitation	55.695,47 €
Résultat exceptionnel	- 239.910,95 €
Résultat de l'exercice	- 184.215,48 €

La présente délibération sera soumise à l'approbation des Autorités supérieures.

4. Finances – Modifications budgétaires n° 1/2022 – Service ordinaire – Approbation

Explication de M. BIELEN, comptable spécial de la zone sur la M.B. n° 1/2022. Le budget de la zone est réparti comme suit :

- 89 % de traitement des salaires ;
- 8,5 % pour les frais de fonctionnement

La zone Fagnes doit faire face à une augmentation de ses dépenses :

- Indexation des salaires = augmentation d'environ 10 % des salaires suite aux 3 sauts d'index cette année ;
- Chèque-repas mis en place dès novembre 2022 ;
- Augmentation des coûts liés à l'énergie suite à la guerre en Ukraine ;
- Nouveaux coûts tels que la sécurisation des serveurs informatiques.

Comme expliqué au point précédent le boni du compte est seulement de 38.436,08 € pour l'année précédente (au lieu de +/- 400.000,00 € pour les années précédentes).

Le Fonds de réserve servant à équilibrer le budget n'a donc pas été réalimenté. Il se monte à 321.000,00 €. Pour faire face aux augmentations des coûts, M. BIELEN propose d'utiliser ce Fonds de réserve afin de lisser les augmentations des dotations communales sur les prochaines années.

Le comptable propose en outre d'augmenter les dotations communales en 2022 (c'est-à-dire de réinjecter dans la M.B. 120.000,00 €) pour assurer 2024 et 2025. Les répartitions proposées sont :

- SPA : 61.200,00 €
- THEUX : 36.105,72 €
- JALHAY : 22.694,28 €

Mme DELETTRE, Bourgmestre-Présidente informe que le Collège de Police a écrit une lettre à la Ministre de l'Intérieur concernant l'inquiétude des finances futures – Pas d'accusé de réception ni de réponse à ce jour.

M. JURION fait part de sa réflexion – Calcul sur les subventions.

Question de M. LERHO sur le budget du Fédéral.

Le Conseil de Police,

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de Police intégré, structuré à deux niveaux (LPI) ;

Vu l'article 13 de l'A.R. du 05 septembre 2001 (M.B. du 26/09/01) portant le règlement général de la comptabilité de la Police locale ;

Vu la circulaire PLP 61 relative à l'élaboration du budget de l'exercice 2022 ;

Vu notre délibération du 14 octobre 2021 arrêtant le budget ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2022, telle qu'approuvée par Monsieur le Gouverneur le 16 novembre 2021 ;

Considérant que certaines prévisions doivent être révisées ;

Vu notre décision du 13 juin 2022 arrêtant les comptes annuels de l'exercice 2021, permettant l'injection du boni ordinaire du compte d'un montant de 38.436,08 € ;

Considérant que la modification budgétaire n° 01 de l'exercice 2022 se présente à l'équilibre comme suit :

Service ordinaire

Recettes	8.884.751,09 €
Dépenses	8.884.751,09 €
Solde	0,00 €

Considérant que les dotations communales sont augmentées de 120.000 € ;

Sur proposition du Collège de Police ;

Par **11** (ONZE) voix **POUR**, **0** (ZÉRO) voix **CONTRE** et **0** (ZÉRO) **ABSTENTION** ;

APPROUVE :

Article 1^{er} : La modification budgétaire n° 1/2022 du service ordinaire du budget 2022

portant en recettes ordinaires la somme de 8.884.751,09 €

portant en dépenses ordinaires la somme de 8.884.751,09 €

et clôturant l'exercice à l'équilibre 0,00 €

Article 2 : Copie de la présente délibération sera transmise à M. le Gouverneur de la Province et aux Autorités concernées en la matière.

5. DIVERS

Lors du C.C.B. (Comité de Concertation de Base) du 19 avril 2022, M. THÉATE, Président f.f. avait été interpellé par les syndicats au sujet des centres FEDASIL. La Bourgmestre-Présidente avait interpellé la Ministre de l'Intérieur pour un renfort. Aucune réponse reçue. Un syndicaliste souhaitait que le Politique continue les démarches auprès de la Ministre. M. THÉATE demande donc, de la relancer.

Madame la Présidente clôture la séance à 18h45.

La Secrétaire,
(s) C. BENOIT

Par le Conseil,

La Présidente,
(s) S. DELETTRE